



.....

BILAN 2017-2022

DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2017-2023

.....



Communauté
métropolitaine
de Montréal



BILAN 2017-2022

du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2017-2023

Ce bilan 2017-2022 est un suivi du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2017-2023. Il présente un bilan quantitatif, un bilan financier et un portrait de l'évolution des mesures mises en place sur le territoire d'application. Rappelons que le PMGMR s'applique aux 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'à Saint-Placide et à L'Épiphanie. Ce document présente les quantités sous gestion municipale et inclut certaines industries, commerces et institutions (ICI) assimilables. Les quantités du secteur ICI et les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) gérées en dehors du cadre municipal ne sont pas incluses. Les boues municipales ne sont pas présentées dans ce bilan. Les données proviennent d'une enquête sur la gestion des matières résiduelles effectuée annuellement par la CMM auprès des municipalités, et sont publiées dans [l'Observatoire Grand Montréal](#).

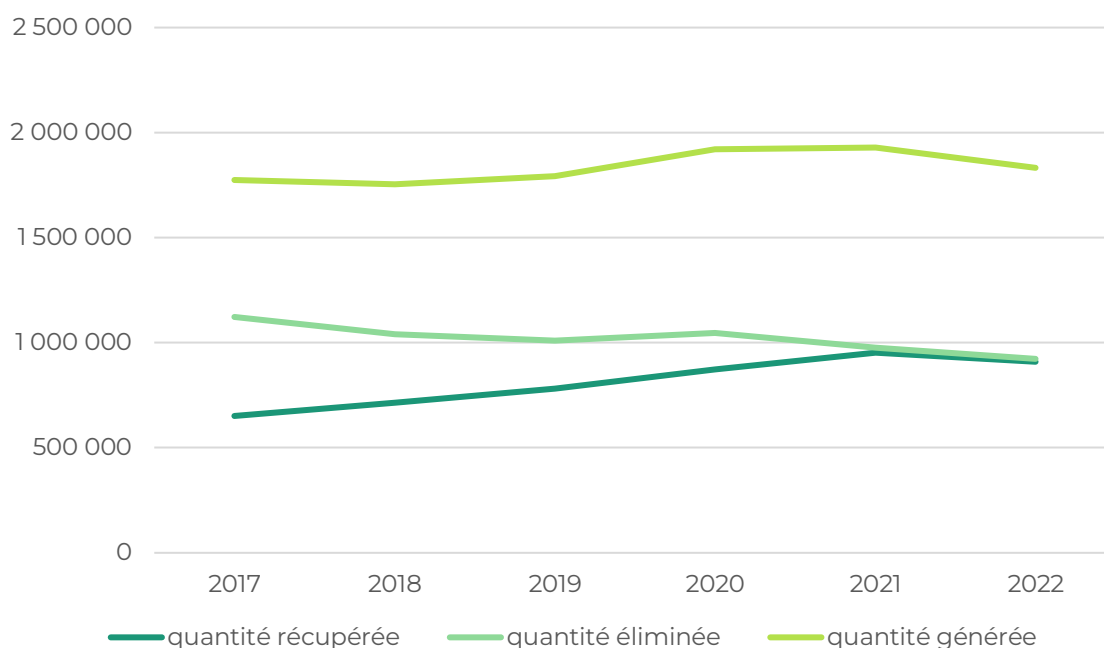
Les collectes sous gestion municipale en bref

- La quantité de matières éliminées en provenance du territoire de la CMM a diminué de 6 % de 2021 à 2022, cela représente 15 kg/personne/an.
- Depuis 2021, la quantité de matières résiduelles générée a connu une diminution de 5 %, correspondant à 28 kg/personne/an.
- Le taux de récupération des matières recyclables est resté stable, tandis que celui des matières organiques a augmenté de 6 %, entre 2021 et 2022.
- En 2022, vingt municipalités dépassent un taux de récupération des matières organiques de 60 % et treize municipalités sont en voie d'atteindre cet objectif.
- En 2022, vingt-trois municipalités ont mis en œuvre au moins 75 % des mesures municipales du PMGMR.

1. LES QUANTITÉS TOTALES

Les quantités générées sur l'ensemble du territoire en 2022 totalisent 1 832 639 tonnes. Par rapport à 2021, où les municipalités ont géré 1 928 999 tonnes, ce sont 96 360 tonnes de moins de matières résiduelles qui ont été générées en 2022, ce qui représente une diminution de 5 %.

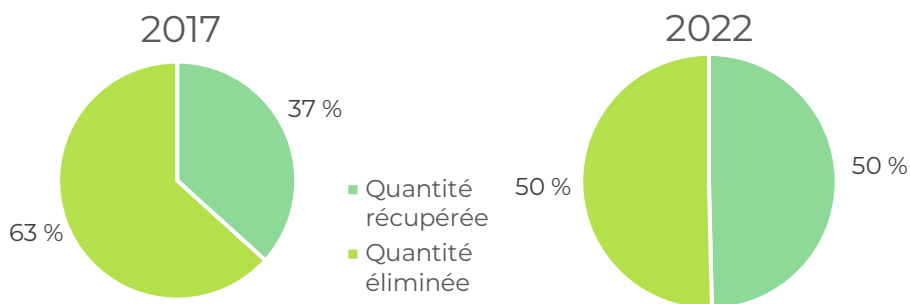
Figure 1: Évolution des quantités de matières générées, éliminées et récupérées 2017-2022 (tonnes)



Après avoir connu une hausse de 46 % entre 2017 et 2021, les matières récupérées ont baissées de 4 %, entre 2021 et 2022 pour atteindre 909 555 tonnes. Il s'agit d'une diminution en valeur absolue, mais d'une hausse en termes de proportion des matières récupérées. En effet, la proportion de matières récupérées, incluant les matières recyclables et les matières organiques, sur la quantité totale de matières générées sous gestion municipale est de 50 % en 2022 comparativement à 37 % en 2017. En 2020 et 2021, la proportion de matières récupérées était respectivement de 46 % et de 49 %.

Quant aux quantités éliminées, elles ont progressivement diminué de 18 % entre 2017 et 2022 pour atteindre 923 084 tonnes. Entre 2022 et 2021, les matières éliminées ont diminué de 6 %.

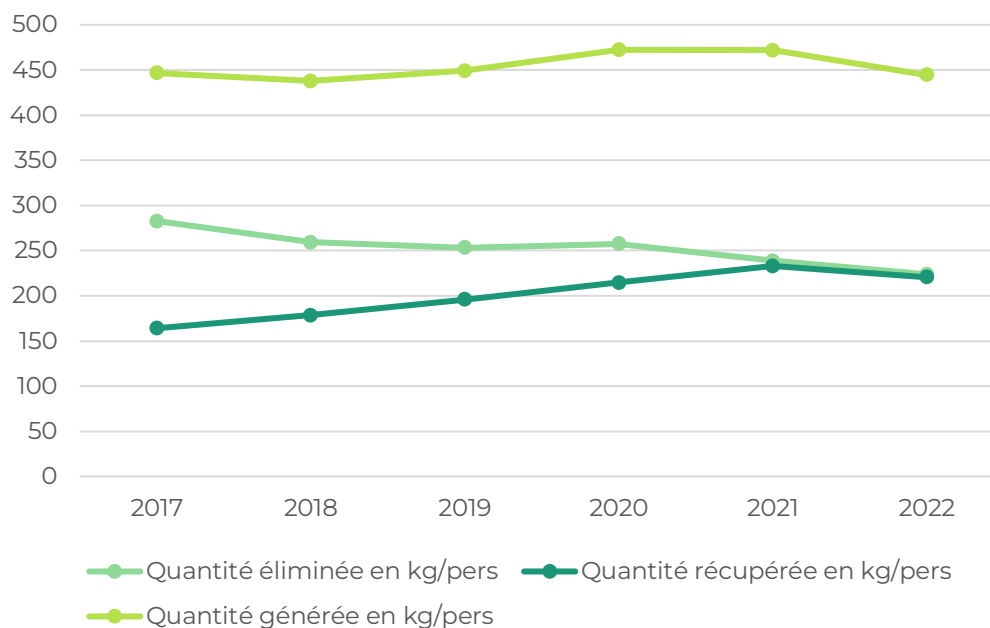
Figure 2 : Répartition (en %) des quantités totales récupérées et éliminées en 2017 et en 2022



2. LES QUANTITÉS PAR PERSONNE

En 2022, la génération annuelle de matières résiduelles par personne se situe à 444 kg/personne ce qui représente une diminution de 28 kg/personne par rapport à l'année 2021. Le pic observé en 2020 s'explique vraisemblablement par la pandémie qui, en raison du confinement et du télétravail, a eu comme impact de transférer une portion des matières résiduelles générées par le secteur des ICI vers le secteur résidentiel. La génération annuelle de matières résiduelles par personne a diminué en 2022, et ce, malgré le retour au travail en personne et l'adoption du travail hybride par certains travailleurs depuis la pandémie. Somme toute, la génération de matières résiduelles par personne a connu une baisse de 2 kg/pers. entre 2017 et 2022, ce qui représente une diminution de 1 %.

Figure 3 : Évolution des quantités annuelles générées, éliminées et récupérées en kg/pers. de 2017 à 2022



Après avoir connu une hausse constante de 42 % entre 2017 à 2021, le taux annuel de matières récupérées a légèrement diminué et a atteint 221 kg/pers. en 2022, ce qui correspond à une baisse de 12 kg/pers. (-5 %) entre 2021 et 2022. De son côté, le taux d'élimination est passé de 239 kg/pers. en 2021 à 224 kg/pers. en 2022, ce qui représente une diminution de 15 kg/pers (-6 %).

En 2022, le taux annuel moyen de matières éliminées par secteur varie de 193 et 244 kg/pers. Vingt-huit municipalités se démarquent en ayant un taux annuel de matières éliminées de 200 kg/pers. ou moins.

Tableau 1 : Évolution des quantités annuelles éliminées en kg/pers. pour les cinq secteurs en 2021 et 2022

Secteurs	2021	2022
Agglomération de Montréal	241	228
Agglomération de Longueuil	238	205
Laval	244	230
Couronne Nord	264	244
Couronne Sud	199	193
CMM	239	224

Sur le plan du taux de matières éliminées, la mise en œuvre de certaines mesures, telles que la diminution de la fréquence des collectes d'ordures ménagères, a pu contribuer à cette baisse. En effet, le nombre de municipalités offrant la collecte d'ordures une fois par deux semaines ou moins est passé de 48 à 57 entre 2020 et 2022. Parmi ces 57 municipalités, on note que, depuis 2021, sept d'entre elles, qui sont situées dans la couronne Sud, offrent à leurs citoyens une collecte d'ordures ménagères selon la fréquence d'une fois aux trois semaines, soit 18 collectes annuelles. Les données collectées montrent que ce groupe de municipalités a diminué de 29 % la quantité d'ordures ménagères collectée annuellement. En plus de la diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères, d'autres facteurs peuvent expliquer cette baisse, comme l'élargissement du service de la collecte des matières organiques ou une meilleure participation citoyenne à faire le bon geste de tri. Pour ce même groupe de municipalités, les quantités annuelles de matières organiques collectées ont augmenté de 6 % durant la même période.

7 MUNICIPALITÉS DE LA COURONNE SUD OFFRENT LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES SELON UNE FRÉQUENCE D'UNE FOIS PAR 3 SEMAINES

- Beloeil
- Carignan
- McMasterville
- Mont-Saint-Hilaire
- Otterburn Park
- Saint-Jean-Baptiste
- Saint-Mathieu-de-Beloeil

3. LES QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES

Pour les matières récupérées sous gestion municipale, les quantités de matières recyclables et organiques récupérées ont toutes les deux diminué respectivement de 4 % et 5 % entre 2021 et 2022. Même si les quantités de matières recyclables et de matières organiques ont diminué, cela ne signifie pas que ces programmes de récupération ont connu une régression. Étant donné que la quantité de matières éliminées a également diminué, les taux de récupération, présentés à la section suivante, montrent que celui des matières recyclables s'est maintenu et que celui des matières organiques a progressé de 6 %.

Les quantités récupérées provenant des résidus de CRD et des encombrants ont quant à elles diminué de 5 % durant la même période. En 2022, les matières recyclables et les matières organiques représentaient respectivement 38 % et 34 % des matières récupérées.

Figure 4 : Évolution des quantités par type de matières récupérées en tonnes de 2017 à 2022



4. LES TAUX DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE

Pour déterminer les taux de récupération et de recyclage sans connaître la répartition détaillée des types de matières se retrouvant dans les collectes d'ordures ménagères et les autres filières menant à l'élimination, une hypothèse relative à la composition des matières éliminées doit être utilisée. Celle-ci est basée sur une estimation à l'échelle de la CMM à partir de l'étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC. Dans les précédents bilans de la CMM portant sur les années 2017 à 2021, la composition provenait d'un échantillon de la Communauté et était tirée de l'étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2017, aussi menée par RECYC-QUÉBEC. Le tableau suivant présente les différences de composition pour les principales matières observées entre cette dernière étude et celle plus récente utilisée dans le présent bilan. On remarque que les matières organiques restent de loin celles qui se retrouvent le plus à l'élimination, et ce, même si leur proportion a diminué

selon les dernières données disponibles. En contrepartie, la proportion des matières éliminées provenant des textiles et des résidus de CRD et encombrants a augmenté.

Tableau 3 : Évolution de la composition des matières éliminées sous gestion municipale

Type de matière	Composition des matières destinées à l'élimination d'origine municipale	
	2015-2017 ¹ Échelle CMM	2019-2020 (retenue) ² Échelle CMM
Matières recyclables	20,29 %	22,01 %
Matières organiques	56,53 %	44,68 %
CRD	8,70 %	10,63 %
Textile	3,04 %	9,23 %
Encombrants	4,80 %	7,47 %
Autres	5,27 %	4,34 %
RDD	1,37 %	1,64 %

Les matières recyclables

En 2022, le taux de récupération des matières recyclables est de 65 %. Vingt-cinq municipalités dépassent la marque des 70 % et trente-quatre autres atteignent entre 65 et 70 %. Le taux de récupération des matières recyclables, en comparaison avec 2021, est stable et a progressé de 5 % depuis 2017.

Tableau 4 : Taux de récupération des matières recyclables dans les cinq secteurs

Secteurs	2017	2021	2022 ³
Agglomération de Montréal	61 %	63 %	63 %
Agglomération de Longueuil	61 %	65 %	66 %
Laval	56 %	63 %	64 %
Couronne Nord	60 %	66 %	64 %
Couronne Sud	63 %	72 %	71 %
CMM	60 %	65 %	65 %

Le plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles fixe un objectif de recyclage des matières recyclables de 75 %. Le calcul doit tenir compte des rejets par les installations de traitement. En appliquant un taux de

¹ Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2017 réalisée pour le compte de Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC, échantillon CMM

² Caractérisation à l'élimination 2019-2020 réalisée pour le compte de RECYC-QUÉBEC, données secteur municipal échantillon CMM

³ Selon les données de composition du secteur résidentiel de l'étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC

rejet moyen de 13 %⁴ sur les quantités récupérées, le taux de recyclage des matières recyclables se chiffrerait donc à 57 % pour l'ensemble de la CMM.

Les matières organiques

Dans les dernières années, d'importants efforts ont été déployés par les municipalités afin d'offrir la collecte des matières organiques. Au 31 décembre 2022, 1450867 unités d'occupation étaient desservies par la collecte des matières organiques soit 79 % des unités d'occupation du Grand Montréal, ce qui représente 7 % de plus qu'en 2021. Le principal défi des municipalités dans les prochaines années sera de poursuivre le déploiement dans les habitations de neuf logements et plus. Les efforts des citoyens devront également être au rendez-vous afin d'atteindre les objectifs québécois.

En 2022, vingt municipalités ont obtenu un taux de récupération des matières organiques de 60 % et plus, comparativement à douze en 2021. Par ailleurs, treize autres municipalités se démarquent avec un taux de récupération situé entre 55 et 60 %. En 2022, le taux de récupération des matières organiques dans la CMM est de 44 %, ce qui correspond à un bond de 6 % par rapport à 2021.

20 MUNICIPALITÉS ONT UN TAUX DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES ORGANIQUES SUPÉRIEUR À 60 %

- Baie-d'Urfé
- Beaconsfield
- Boisbriand
- Bois-des-Filion
- Candiac
- Carignan
- Delson
- Deux-Montagnes
- Kirkland
- La Prairie
- Lorraine
- Mont-Royal
- Mont-Saint-Hilaire
- Otterburn Park
- Pointe-Claire
- Rosemère
- Saint-Bruno-de-Montarville
- Sainte-Julie
- Sainte-Marthe-sur-le-Lac
- Senneville

Tableau 5 : Taux de récupération des matières organiques dans les cinq secteurs

Secteurs	2017	2021	2022 ⁵
Agglomération de Montréal	23 %	28 %	35 %
Agglomération de Longueuil	20 %	38 %	46 %
Laval	12 %	41 %	48 %
Couronne Nord	22 %	48 %	53 %

⁴ Source : Bilan 2021 de RECYC-QUÉBEC de la collecte sélective au Québec.

⁵ Selon données de composition de la caractérisation à l'élimination 2019-2020 réalisée pour le compte de RECYC-QUÉBEC, données secteur municipal échantillon CMM

Couronne Sud	14 %	50 %	54 %
CMM	20 %	38 %	44 %

Le plan d'action 2019-2024 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* fixe un objectif de recyclage des matières à atteindre qui doit tenir compte des rejets par les installations de traitement. En appliquant un taux de rejet moyen de 6 %⁶ sur les quantités récupérées, le taux de recyclage des matières organiques de la CMM se chiffre à 41 % en 2022. À plus long terme, la Stratégie de valorisation de la matière organique québécoise fixe un objectif de recycler ou valoriser 70 % de la matière organique à l'horizon 2030.⁷

LE FINANCEMENT

De 2017 à 2020, les coûts de gestion des matières résiduelles ont augmenté, passant de 277 M\$ à près de 343 M\$, soit une augmentation de 66 M\$ principalement attribuable aux coûts plus élevés de gestion des matières organiques et recyclables. Cette section du bilan exclut les coûts de gestion des boues municipales.

Tableau 6 : Évolution des coûts de gestion des matières résiduelles

Année	Matières éliminées	Matières récupérées	Total
2017	174 102 500 \$	103 031 387 \$	277 133 887 \$
2018	169 821 925 \$	127 471 036 \$	297 292 961 \$
2019	163 125 863 \$	154 733 274 \$	317 859 137 \$
2020	173 170 151 \$	170 465 409 \$	343 635 560 \$
2021	176 072 549 \$	166 346 837 \$	342 419 386 \$
2022	161 170 063 \$	198 054 627 \$	359 326 319 \$

En 2022, le coût de récupération d'une tonne de matières résiduelles, soit 218 \$/tonne, demeure plus élevé que le coût d'une tonne destinée à l'élimination qui se chiffre à 175 \$/tonne. Seulement entre 2021 et 2022, le coût de récupération pour une tonne de matières résiduelles a augmenté de 24 %.

Tableau 7 : Évolution des coûts de gestion des matières recyclables et organiques

Année	Matières recyclables	Matières organiques
2017	56 757 592 \$	30 065 961 \$
2018	67 461 270 \$	42 051 219 \$
2019	78 565 121 \$	56 225 507 \$
2020	89 113 701 \$	61 917 209 \$
2021	73 998 597 \$	72 184 384 \$

⁶ Source : Bilan 2018 de RECYC-QUÉBEC de la gestion des matières résiduelles au Québec.

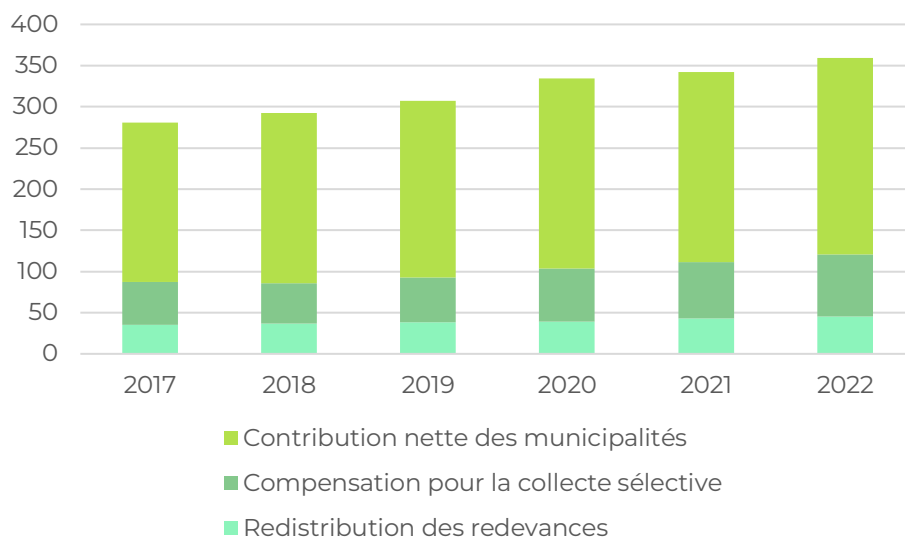
⁷ Source : Stratégie de valorisation de la matière organique du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec

2022	91 022 823 \$	81 591 611 \$
------	---------------	---------------

Entre 2017 et 2022, le coût pour la gestion des matières recyclables est passé de 171 \$/tonne à 262 \$/tonne et celui pour la gestion des matières organiques de 197 \$/tonne à 268 \$/tonne. Cela représente une augmentation de 53 % et de 36 %, respectivement. Pendant cette même période, le coût de gestion des matières éliminées a augmenté de seulement 13 %.

Les municipalités reçoivent de RECYC-QUÉBEC des compensations pour la collecte sélective des matières recyclables. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs octroie des montants aux municipalités dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles. Comme son nom l'indique, ce programme rembourse une partie de la redevance payée pour chaque tonne de matières éliminées.

Figure 5 : Évolution du financement des coûts de gestion des matières résiduelles (M\$)



Malgré l'augmentation des montants perçus en guise de compensations pour la collecte sélective des matières recyclables et les sommes perçues en redistribution des redevances à l'élimination, les coûts annuels nets de la gestion des matières résiduelles pour les municipalités sont passés de 193 M\$ (2017) à 239 M\$ (2022).

5. LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES — RÉSULTATS 2022

Chaque mesure doit être mise en place dans les 84 municipalités du territoire d'application du PMGMR. À la suite de l'entrée en vigueur, en juin 2020, du règlement modifiant le PMGMR, trois nouvelles mesures (mesures 11a, 11 b et 29) se sont ajoutées aux 28 mesures déjà présentes. Ce sont vingt-quatre mesures qui doivent être mises en œuvre par les municipalités. En 2022, vingt-trois municipalités ont mis en œuvre, sur leur territoire, au moins 75 % des mesures prévues. De plus, douze mesures municipales sont mises en œuvre auprès de plus de 80 % de la population du Grand Montréal. Enfin, ce sont six des sept mesures métropolitaines qui sont réalisées.

23 MUNICIPALITÉS ONT MIS EN ŒUVRE AU MOINS 75 % DES MESURES MUNICIPALES

- Beaconsfield
- Boisbriand
- Calixa-Lavallée
- Candiac
- Châteauguay
- Contrecoeur
- L'Île-Perrot
- Mascouche
- Mercier
- Montréal
- Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
- Pointe-Claire
- Repentigny
- Saint-Amable
- Saint-Constant
- Sainte-Catherine
- Sainte-Julie
- Saint-Isidore
- Saint-Mathieu
- Saint-Philippe
- Varennes
- Vaudreuil-Dorion
- Verchères

Tableau 9 : Suivi de la mise en œuvre des mesures du PMGMR

Catégorie	Mesures	Nombre de municipalités où la mesure a été implantée	Proportion de la population concernée
Réduction à la source et réemploi	1 : Promouvoir les pratiques de réduction à la source des matières organiques.	74	96 %
	2 : Favoriser l'adoption et la mise en œuvre, par les municipalités, de politiques internes respectant la hiérarchie des 3RV-E.	37	73 %
	3 : Mieux connaître et diffuser les activités de réduction à la source et de réemploi, notamment les activités des organismes travaillant en économie sociale.	54	81 %

Catégorie	Mesures	Nombre de municipalités où la mesure a été implantée	Proportion de la population concernée
	4 : Adopter le règlement type inclus au Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique.	47	84 %
	5 : Acheminer les encombrants valorisables vers une filière de récupération ou de réemploi.	22	9 %
	6 : Favoriser et encadrer la récupération des textiles.	14	61 %
	7 : Adopter et mettre en œuvre le Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique.	Réalisée	S.O.
Matières recyclables	8 : Optimiser la collecte résidentielle des matières recyclables.	65	92 %
	9 : S'assurer que les industries, les commerces et les institutions produisant des matières recyclables assimilables, en termes de quantité et de qualité, aux matières résidentielles soient desservis.	78	99 %
	10 : Implanter des équipements de récupération des matières recyclables identifiables dans tous les bâtiments municipaux et toutes les aires publiques, là où la fréquentation le justifie.	78	93 %
	11 : Interdire de jeter les matières recyclables avec les matières destinées à l'élimination pour toute unité desservie par la collecte des matières recyclables.	56	83 %
	11a : Octroyer des contrats de traitement des matières recyclables aux seuls centres de tri québécois dotés d'un système de contrôle et de traçabilité des matières sortantes.	28	78 %
	11b : Inclure à la réglementation municipale l'obligation de prévoir des espaces dédiés nécessaires et suffisants afin de permettre le recyclage des matières recyclables et organiques dans tout nouvel immeuble de plus de huit logements.	44	69 %

Catégorie	Mesures	Nombre de municipalités où la mesure a été implantée	Proportion de la population concernée
Matières organiques	12 : Implanter un service de collecte porte-à-porte pour l'ensemble des matières organiques à l'intention des habitations de huit logements et moins.	83	100 %
	13 : S'assurer que les industries, les commerces et les institutions produisant des matières organiques assimilables, en termes de quantité et de qualité, aux matières résidentielles soient desservis.	69	87 %
	14 : Implanter des équipements de récupération des matières organiques identifiables dans tous les bâtiments municipaux et toutes les aires publiques, là où la fréquentation le justifie.	21	9 %
	15 : Interdire de jeter les matières organiques visées par la collecte avec les matières destinées à l'élimination pour toute unité desservie par la collecte des matières organiques.	50	70 %
	16 : Implanter des mesures de suivi sur les quantités, la qualité et la finalité des extrants issus du recyclage des matières organiques.	47	82 %
	17 : Appuyer des projets municipaux de collecte des matières organiques dans les habitations de plus de huit logements.	Réalisée	S.O.
	18 : Implanter des mesures permettant de s'assurer de la vidange systématique des fosses septiques.	51	S.O.
	19 : Acheminer les boues valorisables vers une filière de recyclage.	41	39 %
RDD, matières du secteur CRD, et autres	20 : Acheminer les résidus valorisables du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition vers une filière de récupération.	13	51 %
	21 : Offrir un service adapté aux besoins locaux pour les résidus domestiques dangereux.	83	95 %
	22 : Interdire, pour toutes les clientèles desservies, de jeter, avec les matières destinées à l'élimination, des résidus visés par un programme de récupération dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs.	55	76 %

Catégorie	Mesures	Nombre de municipalités où la mesure a été implantée	Proportion de la population concernée
Information, sensibilisation et éducation	23 : Organiser au niveau métropolitain, au moins une fois par année, des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation concernant la réduction, le réemploi, les matières recyclables et les matières organiques, à l'intention de toutes les clientèles.	Réalisée	S.O.
	24 : Organiser au niveau municipal, au moins une fois par année, des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation concernant la réduction, le réemploi, les matières recyclables et les matières organiques, à l'intention de toutes les clientèles.	59	90 %
Suivi et contrôle	25 : S'assurer de la prise en compte de critères d'acceptabilité sociale dans l'implantation et l'exploitation des installations municipales de traitement des matières résiduelles.	Réalisée	S.O.
	26 : Enrichir la connaissance sur la gestion des matières résiduelles et en diffuser les résultats.	Réalisée	S.O.
	27 : Mettre à jour le portrait métropolitain des émissions de GES liées à la gestion des matières résiduelles.	Réalisée	S.O.
	28 : Mettre en place un comité-conseil sur la gestion des matières résiduelles.	Non implantée	S.O.
	29 : Assurer un meilleur contrôle des matières déposées dans les bacs de récupération	37	28 %

Note : Les cases ombragées indiquent les mesures dont la réalisation est confiée à la Communauté.



1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 Montréal (Québec) H3A 3L6

T. 514 350-2550 C. info@cmm.qc.ca

cmm.qc.ca



**Communauté
métropolitaine
de Montréal**